

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



Dans le cadre de son devoir de vigilance, et en cohérence avec sa volonté de maîtriser ses achats, NETCO a mis en place une politique d'Achats Responsables. Cette politique définit les principes à appliquer dans les actes d'achat pour répondre aux enjeux majeurs de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Cette responsabilité s'applique aux activités de NETCO mais également à celles de ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs, dans chaque pays où il exerce son activité.

Nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs leur engagement à respecter les principes de cette politique qui s'articule autour des 3 axes suivants :



Enjeux éthiques et de conformité



Enjeux sociaux et droits humains



Enjeux environnementaux

Enjeux éthiques et de conformité

Le fournisseur s'engage fermement à respecter les principes d'éthique et de conformité. Il doit :

- Respecter les réglementations gouvernementales en vigueur ;
- Interdire tout type de corruption et de trafic d'influence, y compris dans le cas où ces pratiques seraient légales localement ;
- Interdire le recours à la fraude et à l'escroquerie pour obtenir un avantage ;
- Interdire tout paiement en espèces ou objets de valeurs et lutter contre le blanchiment d'argent ;
- Interdire les pratiques anticoncurrentielles, telles qu'une entente sur les prix, les volumes d'approvisionnement ou tout autre accord venant impacter la libre concurrence ;
- Interdire l'utilisation des informations confidentielles obtenues du client par le fournisseur pour en tirer profit de quelque nature que ce soit, ou toute forme de délit d'initié ;
- Assurer par tous moyens la protection des données confidentielles ou appartenant à une tierce partie, ainsi que les informations personnelles, contre la divulgation, l'utilisation, la modification ou la destruction ;
- Ecarter toute situation de conflit d'intérêt et alerter systématiquement le client en cas de conflit avéré ou potentiel ;
- Respecter les règles internes du client en matière de cadeaux : le cadeau doit être raisonnable dans sa valeur, occasionnel, sans pouvoir affecter le bon jugement ou l'impartialité de la personne qui le reçoit. Aucun cadeau en espèces, de nature somptuaire, avantage en nature, invitation à caractère inapproprié, ou dissimulé n'est toléré ;

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Enjeux sociaux et droits humains

Le fournisseur doit garantir le respect des droits de l'Homme et veiller à maintenir un équilibre social au sein de sa structure et dans l'exercice de ses activités, tels que définis dans la Déclaration de l'OIT et la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, notamment :

- Respecter les réglementations gouvernementales incombant à son activité ;
- Traiter ses collaborateurs dignement, équitablement, sans recours à la discrimination, l'intimidation ou le harcèlement ;
- Interdire le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage ou la traite des personnes ;
- Respecter les lois sur les travailleurs migrants, ne pas avoir recours au travail clandestin ;
- Garantir le dialogue social et les droits des salariés à la liberté d'association ;
- Garantir un salaire décent et régulier, respectant le salaire minimum légal du pays et les périodes de repos réglementaires ;
- Offrir des conditions de travail décentes, dans le respect de la santé et de la sécurité des personnes ;
- Favoriser la diversité et l'inclusion ;

Enjeux environnementaux

Le fournisseur manage efficacement les risques environnementaux lié à son activité, notamment :

- Minimiser l'impact environnemental dans la conception des produits ou des services, améliorer leur cycle de vie ;
- Réduire les consommations en énergie, eau et ressources naturelles ;
- Réduire l'utilisation des produits dangereux, minimiser les déchets et assurer leur traitement, recyclage, selon les exigences et recommandations du pays ;
- Fournir les meilleurs efforts pour traiter efficacement les rejets et pollutions de toute nature ;

Ces principes s'étendent à tout tiers entrant directement ou indirectement dans l'exécution des obligations du fournisseur envers NETCO. Le fournisseur dispensera les règles de bonne conduite à l'ensemble de son personnel et veillera à son l'application de façon à prévenir et détecter tout agissement contraire.

Le fournisseur doit signaler à NETCO tout manquement constaté à signal@rgi-sas.com

Le non-respect de ce code de conduite dans son intégralité par le fournisseur aura des conséquences sur la relation commerciale avec NETCO qui prendra alors les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à la rupture des relations.

Je m'engage à respecter et faire respecter l'ensemble de ces exigences,

Le fournisseur,

Raison Sociale :

Nom, Prénom :

Titre :

Date :

Signature et tampon